

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 29

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 24 juin 2020 à 19h00

Salle des Remparts

Présidence : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 28 de la séance du 20 mai 2020
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections du bureau 2020-2021
 - 4.1. Présidence
 - 4.2. 1^{ère} vice-présidence
 - 4.3. 2^{ème} vice-présidence
 - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil en remplacement Mmes Antoinette de Gautard Rayroud (PLR) et Marilune Aeberhard (PS)
6. Election d'un membre et d'un suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Claude-Alain Luy (PLR)
7. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (Les Vert-es) - « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »
8. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
9. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
10. Réponse municipale N° 3/2020 - Interpellation de M. Michel Tobler (PLR) - « Facture sociale à charge des communes et péréquation financière communes-canton »
11. Préavis
 - 11.1. Préavis municipal N° 8/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 4'210'000.-- pour l'assainissement de la rue d'Entre-deux-Villes et la route de St-Maurice (Maladaire) ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et la remise à niveau de feux de signalisation
 - 11.2. Préavis municipal N° 9/2020 - Réponse au postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux » et modification du statut du personnel communal
12. Rapports
 - 12.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »
 - 12.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2020 - Réponse au postulat de M. Philippe Eugster (PLR) « Pour la sécurisation et la valorisation du chemin de la Paisible » ainsi qu'à l'interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) « Sécurisation du chemin de la Paisible »

- 12.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2020 - Plan d'affectation « Le Petit Sully »
- 12.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 460'000.-- pour l'assainissement de l'avenue des Mousquetaires et le remplacement des équipements d'éclairage public
- 12.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2020 - Gestion et comptes 2019 du Fonds culturel Riviera
- 12.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2020 - Gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
13. Communications municipales
- 13.1. Communication municipale N° 7/2020 - Travaux de réaménagement des plantages et réponse au postulat de M. Christian Anglada (Les Verts) « Développer des jardins partagés » - Décompte final
14. Propositions individuelles et divers

Appel

60 présents sur 83 membres élus.

Excusé(e)s : Jean-Claude Charmey - Claude-Aimé Chevalley - Sylvie Conod - Julien Costanzo - Michel Culand - Philippe Eugster - Brigitte Fahrni Chiusano - Denis Fontes - Jean-Sébastien Fornerod - François Grognez - Alessio Grutta - Hugo Huart - Emina Ibrahimovic - Elise Kaiser - Daoud Latif - Jean Nervi - Philippe Neyroud - Monique Petitpierre - Jean-Yves Schmidhauser - Jacques-André Schneider - Alexandre Stettler - Jean-François Treyvaud - Yohan Ziehli

M. le Président ouvre la 3^{ème} séance de l'année 2020 - 29^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il espère que ceux-ci seront toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel, et que la bénédiction du Très Haut puisse se répandre sur le Conseil.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 6 devient « Elections au sein des commissions » et concerne les élections suivantes :

- 6.1. Election d'un membre et d'un suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Claude-Alain Luy (PLR)
- 6.2. Election d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Roger Urech (PLR)
- 6.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Geneviève Pasche (Les Vertes)

Au point 9, les dépôts suivants sont annoncés :

- 9.1. Interpellation de M. P. Castelain (Les Vert.e.s) - « Coronavirus : Quid des pistes cyclables ? »
- 9.2. Postulat de M. V. Bonvin (Les Vertes) - « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz ! »
- 9.3. Dépôt du titre d'une motion par Mme Nicole Rivet (PS)

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 28 de la séance du 20 mai 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 28 de la séance du 20 mai 2020 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris le décès, le 30 mai dernier, de M. Aimé Lachat, papa et beau-papa de nos collègues Anne Lachat Baechler et Robert Baechler, ainsi que de M. Pierre Huber, ancien conseiller communal de 1994 à 2011, décédé le 25 mai 2020. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

M. le Président communique quelques informations pour le bon déroulement de la séance, dans le respect des règles sanitaires.

Compte tenu de la situation exceptionnelle, l'approbation des comptes de la commune n'a pas pu être portée à l'ordre du jour. Cet objet sera traité lors de la séance de septembre.

Depuis la dernière séance, nous avons reçu les démissions suivantes :

- de M. Claude-Alain Luy (PLR) annonçant sa démission du Conseil communal avec effet au 30 juin 2020
- de M. Marc Schlessler (PS) annonçant sa démission du Conseil communal avec effet immédiat
- de M Roger Urech (PLR) annonçant sa démission du Conseil intercommunal ASR avec effet au 30 juin 2020
- de Mme Geneviève Pasche (Les Vertes) annonçant sa démission de la commission de gestion avec effet au 30 juin 2020
- de M. Erik Dumusque (PLR) annonçant sa démission de la commission de gestion

La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 17 octobre 2020. Mais si la situation sanitaire ne s'améliore pas, le Président se réserve le droit de l'annuler définitivement.

Lettre de l'Association Partage Riviera qui remercie le Conseil pour son geste de soutien, de solidarité et de partage par le don des jetons de présence des séances des mois de mars et mai, ainsi que du montant prévu pour la traditionnelle agape à l'issue de la dernière séance de juin.

Ces courriers sont à la disposition des conseillères et conseillers qui souhaitent les consulter.

Les jetons de présence de la dernière séance du Conseil sont, comme à l'accoutumée, versés à une institution d'utilité publique. Cette année, le choix s'est porté sur la Société St-Vincent-de-Paul, dont l'activité principale est de porter le témoignage du Christ par l'amour fraternel envers les plus démunis. M. le Président remercie la commission de gestion d'avoir également mis à disposition ses jetons de présence des mois de mars et avril pour compléter ce don.

4. Elections du bureau 2020-2021

M. le Président rappelle que, conformément à l'art. 12, al. 2 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement dès lors que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir.

4.1. Présidence

M. C. Urech, au nom du groupe PLR, présente la candidature de M. Roger Urech : « Je suis ici devant vous afin de vous présenter, pour ceux qui ne le connaissent pas encore, Roger Urech. Né à Lausanne, Roger s'est très vite retrouvé à fréquenter les rues de notre commune. En effet, en 1968, alors qu'il n'avait que 10 ans, ses parents se sont installés dans notre belle commune. Depuis ce jour, Roger n'a plus quitté le sol boéland. Il s'est très vite intégré à la vie locale et associative par sa participation aux scouts du Lac-

Bleu, puis plus de 30 ans aux pompiers de La Tour-de-Peilz. Au niveau politique, il s'engage en 1998 déjà au Conseil communal. Membre pendant des années de la Commission permanente de la Protection civile, il rejoint naturellement la commission intercommunale de l'ASR - Sécurité Riviera - au moment où la Protection civile rejoint la plateforme régionale. Très actif au sein de la commission de gestion de l'ASR, il en sera le président à deux reprises. Après deux années passées à se familiariser aux habitudes et obligations du bureau du Conseil communal en qualité de deuxième vice-président, et maintenant en tant que premier vice-président, il a ajouté toutes les cordes possibles à son arc pour pouvoir être présent devant nous à chaque séance et en donner le tempo. Tous ces points font de Roger une personne très intégrée au sein de notre région et avec l'expérience, la rigueur et le sérieux nécessaires à un poste de président du Conseil communal. A ce titre, j'ai le plaisir de vous proposer, au nom du parti PLR de la Tour-de-Peilz la candidature de Monsieur Roger Urech au poste de président du Conseil communal. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Roger Urech (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation président du Conseil communal pour 2020-2021.

M. le Président le félicite pour son accession à la présidence et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette tâche. Son année de présidence sera riche en événements de toutes sortes, elle sera très excitante et il saura relever le défi.

M. R. Urech indique que c'est avec émotion qu'il a entendu l'ampleur des applaudissements du Conseil. Cela démontre que le Conseil lui accorde une grande confiance et il prend cela comme un honneur, dont il fera tout pour être digne. Il se réjouit d'avance de pouvoir diriger les débats qui seront, il l'espère, toujours courtois et respectueux malgré l'approche d'une échéance électorale. Afin de ne pas faire déborder la durée de l'ordre du jour, il souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un très bel été, qu'il espère sans nouvelles complications sanitaires.

4.2. 1ère vice-présidence

Mme G. Pasche, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de M. Vincent Bonvin, que beaucoup connaissent maintenant. Il est marié, il habite la commune avec sa fille et sa femme. Enseignant à Mézières, il est habitué à gérer des conférences et autres. Le groupe des Verts espère qu'il aura plaisir à présider cette assemblée.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Vincent Bonvin (Les Verts) est élu de manière tacite et par acclamation 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2020-2021.

M. V. Bonvin adresse un grand merci à chacune et chacun pour cette élection.

4.3. 2ème vice-présidence

M. G. Jung, au nom du groupe UDC, présente la candidature de M. José Espinosa : « José Espinosa est arrivé en Suisse et à La Tour-de-Peilz à la fin des années 60 ; il y réside depuis. Il est marié, deux enfants. Il est conseiller communal depuis 2004 et sa présidence du Conseil intercommunal ASR pour l'année 2016-2017, et son actuelle année de présidence de la commission de gestion, permettent au groupe UDC de présenter sa candidature en toute confiance pour cette 2^{ème} vice-présidence. »

M. le Président rappelle que M. J. Espinosa est conseiller communal hors parti, mais qu'il siège avec le groupe UDC. Par mesure de prudence et pour être en accord avec le règlement du Conseil, cette candidature a été portée à la connaissance du Préfet, qui a confirmé que le groupe a effectivement la possibilité de proposer cette candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. José Espinosa (UDC - Hors parti) est élu de manière tacite et par acclamation 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2020-2021.

M. J. Espinosa remercie le Conseil.

4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants

M. J.-A. Schneider est présenté au poste de scrutateur (1) par le groupe socialiste.

M. Ch. Grobéty est présenté au poste de scrutateur (2) par le groupe PDC+I.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, MM. Jacques-André Schneider (PS) et Christian Grobéty (PDC+I) sont élus scrutateurs pour 2020-2021 de manière tacite et par acclamation.

Mme I. Mamin est présentée au poste de scrutatrice suppléante (1) par le groupe PLR.

Mme E. Leimgruber est présentée au poste de scrutatrice suppléante (2) par le groupe des Verts.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, Mmes Ingrid Mamin (PLR) et Elisabeth Leimgruber (Les Vert-e-s) sont élues scrutatrices suppléantes pour 2020-2021 de manière tacite et par acclamation.

5. **Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil en remplacement Mmes Antoinette de Gautard Rayroud (PLR) et Marilune Aeberhard (PS)**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. François Costa, né le 11 novembre 2000 et domicilié au chemin des Vignes 41d, en remplacement de Mme Antoinette de Gautard Rayroud, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

Le groupe socialiste n'ayant pas été en mesure de présenter une candidature, le remplacement de Mme M. Aeberhard est reporté à la séance du 9 septembre 2020.

6. **Elections au sein des commissions**

6.1. **Election d'un membre et d'un suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Claude-Alain Luy (PLR)**

La candidature de M. P. Cavin, actuel suppléant, est présentée comme membre, celle de M. Salvatore Noto comme suppléant. M. C. Urech présente en quelques mots M. S. Noto, qui fera son entrée au Conseil communal en septembre en remplacement de M. Cl.-A. Luy. Il n'y a pas d'autre proposition.

MM. Pierre Cavin et Salvatore Noto (PLR) sont nommés de manière tacite membre et suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE.

6.2. **Election d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Roger Urech (PLR)**

La candidature de M. M. Tobler est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Michel Tobler (PLR) est nommé de manière tacite membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

6.3. **Election d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Mme Geneviève Pasche (Les Vert.e.s)**

La candidature de Mme E. Kaiser est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Elise Kaiser (Les Vert.e.s) est nommée de manière tacite membre à la commission de gestion.

7. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (LV) - « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Gabriel Chervet - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Paloma Lopez - Nicolas Bastard
	UDC	Nathalie Demarta
	VERTS	Paul Castelain

8. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. C.-A. Luy indique que le prochain Conseil intercommunal du SIGE se tiendra jeudi 25 juin dans cette même salle. A part les points traditionnellement traités, les objets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Le Comité de direction présentera l'organisation mise en place pour permettre au SIGE de continuer ses activités afin de garantir ses prestations pendant la période du COVID-19.
2. Deux préavis seront soumis aux conseillers pour adoption (comptes et rapport de gestion 2019 / achat d'un bateau équipé pour le ramassage du bois flottant).

Ces deux préavis peuvent être traités lors de cette séance grâce à l'effort de toutes les personnes concernées, tant au sein des représentants du Conseil intercommunal que des représentants du SIGE. Le Covid-19 n'a pas eu d'influence sur la tenue des délais. En revanche, il n'a pas simplifié et allégé les travaux des commissaires, de la direction et des représentants du SIGE. Merci à toutes ces personnes. Selon les modalités de gouvernance du SIGE, le Conseil intercommunal élit à la fin de chaque année politique, et selon un tournus bien défini, un(e) président(e), un(e) vice-président(e), deux scrutateurs(trices) et deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s. Cette année, notre commune doit proposer les noms d'un(e) vice-président(e) et d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e). Lors de la séance préparatoire, le groupe SIGE de notre commune a décidé de présenter au Conseil intercommunal les candidatures de M. Pierre Cavin au poste de vice-président et de Mme Geneviève Pasche au poste de scrutatrice suppléante. S'il est inutile de présenter Mme G. Pasche, bien connue de notre Conseil, il présente brièvement M. P. Cavin. Né en 1962, marié, père de trois filles, M. P. Cavin travaille au travers de sa propre entreprise depuis plus de 20 ans dans le transfert technologique à travers le monde, principalement dans le domaine des équipements scientifiques et les énergies alternatives en tant que chef de projet. Cette activité lui a permis d'avoir la chance de travailler dans plus de 70 pays différents. Ces multiples expériences seront certainement d'une aide précieuse pour assurer la tâche de vice-président, puis celle de président si tout se passe bien lors des élections 2021. Il remercie Mme G. Pasche et M. P. Cavin de s'être proposés spontanément pour assurer ces diverses tâches et se dit certain que, par leur intermédiaire, la Ville de La Tour-de-Peilz sera très bien représentée au sein du SIGE lors des prochaines années.

M. R. Urech indique que, lors de sa séance du jeudi 11 juin 2020, qui traitait également les objets prévus pour la séance supprimée du jeudi 9 avril 2020 (COVID-19), le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a traité les principaux points suivants :

- Assermenté Mme Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz) en remplacement de M. Dominique Vaucoret, démissionnaire, de même que M. Christian Bécherraz (Montreux) en remplacement de Mme Irina Gote, démissionnaire. Nommé Mme Rachel Descloux à la Commission de gestion pour la fin de la législature, en remplacement de M. Roger Urech, démissionnaire.
- Procédé aux élections statutaires et nommé comme président M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) et comme vice-présidente Mme Corinne Borloz (Corseaux). Les scrutateurs et leurs suppléants ont aussi été nommés.

- Le Conseil a reçu les préavis suivants : préavis 01/2020 relatif aux comptes 2019, préavis 02/2020 relatif au rapport de gestion, préavis 04/2020 relatif au renouvellement d'une ambulance et préavis 05/2020 relatif au budget de l'ASR pour l'année 2021. Le préavis concernant le renouvellement d'une ambulance a été transmis à une commission ad hoc, les autres ont tous été renvoyés à la Commission de gestion
- Reçu la réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia (Vevey) intitulée « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! »

9. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

9.1. Interpellation de M. P. Castelain (Les Vert.e.s) - « Coronavirus : Quid des pistes cyclables ? »

M. P. Castelain donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Les mesures sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus invitent à la précaution quant à l'utilisation des transports publics. Réduire l'affluence dans les transports en commun permet de réduire le risque de transmission du virus pour les personnes qui les fréquentent et notamment pour les personnes âgées qui n'ont que cette option. Heureusement, si les bus se sont en partie vidés, ce sont de vélos que les routes se sont chargées ; la pratique du vélo a augmenté durant cette période, notamment celle du vélo électrique qui peu gourmand en énergie est capable de soulager les efforts surtout sur les pentes raides de notre commune.

Afin de réduire les contaminations dans les transports publics et délester les routes, le canton a dévoilé le 2 juin 2020 un grand plan de pistes cyclables provisoires sur les tronçons hors traversée de localité. Il a mis à disposition des ressources et encourage les communes à compléter cette dynamique à l'intérieur des localités. Il convient en effet de réserver sur la chaussée de la place pour les cyclistes, afin d'encourager et sécuriser la pratique du vélo, en particulier des pendulaires et des écoliers. Aussi, afin de faciliter la démarche, le canton a mis à disposition un document très instructif listant les mesures facilement et rapidement applicables pour les communes.

À La Tour-de-Peilz, des itinéraires cyclables provisoires permettraient de tester différents parcours allant du bas au haut de la ville et d'Est en Ouest tout en assurant particulièrement la desserte de la gare, de nos écoles et du gymnase de Burier qui verra son nombre d'étudiants augmenter sensiblement du fait de la construction en cours d'un bâtiment supplémentaire de classes.

Notre commune a l'avantage de disposer d'itinéraires cyclistes potentiels déjà identifiés lors d'un mandat d'ingénieur commun avec les communes alentours. La mise en place d'itinéraires cyclistes devrait donc être facilitée non seulement grâce à ce mandat, mais aussi grâce à l'allègement des mesures habituellement requises pour mettre en place des pistes cyclables.

Au vu de ce qui précède, je souhaiterais interroger la Municipalité sur les points suivants :

- La commune de La Tour-de-Peilz a-t-elle connaissance du document mis à disposition sur le site du canton listant les mesures facilement et rapidement applicables pour la réalisation de pistes cyclables provisoires par les communes ?
- Quelles sont les intentions de la commune quant au développement de pistes cyclables provisoires à La Tour-de-Peilz ?
- Dans quelle mesure la commune pourrait-elle s'appuyer sur l'étude concernant les itinéraires piétons et cyclistes réalisée de concert avec les communes de St-Légier et Blonay ?
- Dans quels délais la commune serait-elle éventuellement en mesure d'installer des pistes cyclables provisoires ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses. »

M. P. Castelain précise qu'il souhaite une réponse orale. La Municipalité ne souhaitant toutefois pas s'exprimer pour le moment, il n'a d'autre choix que d'accepter une réponse écrite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

9.2. Postulat de M. V. Bonvin (Les Vert.e.s) - « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz ! »

M. V. Bonvin donne lecture de ce postulat, co-signé par MM. M. Bloch, N. Bastard, Ch. Grobéty et G. Ranzato, dont le texte est le suivant :

« En ces temps touchés par la pandémie de la COVID-19 qui plombe notre économie et par un réchauffement climatique qui s'intensifie année après année, nous pourrions faire d'une pierre deux coups : (s')investir dans l'énergie solaire (et tout son potentiel encore trop largement sous-exploité) et contribuer au « plan de relance COVID-19 ».

En effet, l'avantage d'investir dans le solaire est à la fois environnemental (réduction des gaz à effets de serre, favoriser la transition énergétique), social (réduction des menaces liées aux changements climatiques) et économique (rentabilité à long terme, relance de l'économie locale et réduction du coût des catastrophes liées aux changements climatiques).

Quant à notre Municipalité, elle a entrepris de nombreux efforts ces dernières années afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur une parties des toits qu'elle possède. Et c'est une excellente chose ! Mais malheureusement, le développement de cette énergie par les particuliers fait encore figure d'exception.

Partageant le même constat, de plus en plus de communes ont décidé de mettre en place une action auprès des citoyens afin de les informer et de les encourager dans une démarche participative (voir, entre autres, les exemples de Daillens, Prilly et Lausanne (dont la démarche est disponible sur le site <http://www.solanne.ch/ee/>)).

C'est une démarche win-win qui fait ses preuves et qui permet d'exploiter l'énorme potentiel de l'énergie solaire. Par conséquent, nous pensons qu'il est grand temps, à La Tour-de-Peilz, de passer au niveau supérieur et de faire un pas de géant pour l'énergie solaire !

Nous demandons donc à ce que notre commune s'engage à (s')investir dans la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal :

1. En faisant preuve d'exemplarité par la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux actuels et futurs, ce qui complétera les efforts déjà effectués au cours de ces dernières années.
2. En développant un plan d'action afin d'encourager les propriétaires de la commune à investir dans des installations photovoltaïques sur les surfaces qui s'y prêtent en...

... soutenant leurs citoyen(ne)s propriétaires fonciers dans leurs démarches à titre privé.

... proposant une solution d'investissement participatif pour du solaire aux citoyen(ne)s qui n'ont pas la possibilité d'investir directement chez eux (par ex. locataires, propriétaires d'un bâtiment inadapné ou personnes aux moyens limités).

... communiquant à plus large échelle sur les actions menées.

Comment financer ?

La commune s'est dotée d'une taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables, elle pourrait donc prélever - moyennant une modification de son règlement - sur le fonds affecté aux énergies renouvelables pour participer au financement des panneaux photovoltaïques sur certains toits. Loin d'être un impôt supplémentaire, cette taxe minimale est prélevée sur l'ensemble des consommateurs d'électricité de la Tour-de-Peilz et il semble cohérent qu'une partie de celle-ci soit restituée à ses habitants sous forme d'incitation aux énergies renouvelables.

A cela s'ajoute la possibilité de toucher des subventions fédérales.

Y a-t-il d'autres communes en Suisse qui ont entrepris une démarche similaire ?

Oui, et il suffit de voir l'exemple de SuisseEnergie et sa démarche globale pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal (disponible à l'adresse suivante : https://www.local-energy.swiss/fr/dam/jcr:85ee693c-7fe9-4314-a0d1-162456956dd1/Soutien%20pour%20photovolta%C3%A3que%20dans%20les%20communes_2020.pdf).

Voir également : <https://www.local-energy.swiss/fr/programme/projektfoerderung-fuerenergies-taedte.html#/>).

Avons-nous vraiment besoin d'investir pour du solaire ?

Oui car avec la fin annoncée du nucléaire, nous devons commencer à trouver d'autres sources de production d'énergie afin de ne pas créer une forte dépendance énergétique avec les pays étrangers.

Oui car c'est une énergie renouvelable, et donc gratuite et dont le potentiel est clairement sous-exploité en Suisse.

Oui car le retour sur investissement (15-20 ans en moyenne) est intéressant et offrira des revenus supplémentaires à notre commune et à tous les investisseurs.

Le solaire, n'est-ce pas une énergie chère ?

Non, plus maintenant, le prix de l'énergie solaire a baissé de 70% en 7 ans.

Qu'en est-il de l'aspect esthétique ?

Il existe aujourd'hui des panneaux de toutes les couleurs et pour tous les goûts. Certains modèles passent même totalement inaperçus.

La Suisse est-elle vraiment faite pour investir dans le solaire ?

Oui, car nous n'utilisons que 5% environ de notre potentiel. De plus, « selon une étude publiée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le potentiel d'énergie solaire qui peut être exploité sur les bâtiments suisses est de 67 milliards de kilowattheures par an. Cela correspond à 110% de la consommation d'électricité en Suisse. (...) Le photovoltaïque peut ainsi fournir la majeure partie de l'électricité dont la Suisse a besoin pour éliminer progressivement l'énergie nucléaire et se passer des combustibles fossiles. » (Source : <https://www.swissolar.ch/fr/services/medias/news/detail/n-n/bfe-studie-schweizer-solarpotential-groesser-als-benoetigt/>).

Par conséquent, nous souhaitons que ce postulat soit soumis à une commission ad hoc pour examen. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission, qui sera nommée lors de la prochaine séance.

9.3. Mme N. Rivet (PS) annonce qu'elle déposera, lors de la prochaine séance, une motion pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

10. Réponses aux interpellations

10.1. Réponse municipale N° 3/2020 - Interpellation de M. Michel Tobler (PLR) - « Facture sociale à charge des communes et péréquation financière communes-canton »

M. M. Tobler remercie la Municipalité et les signataires de la réponse pour le soin apporté à informer et transmettre aux conseillers les aspects historiques ainsi que le développement récent des modèles envisagés. Quant aux actions entreprises, elles font partiellement l'objet d'une réponse, mais dans la question b). Il ne lit pas de démarche proactive auprès de l'autorité cantonale - qui était la question b) - du moins pas directement, même s'il a bien compris que le Grand Conseil « contrôle » l'évolution et les décisions à ce sujet. Il se réserve donc la possibilité de relancer les questions posées à une séance ultérieure. Il souhaite entre-temps et dorénavant que la Municipalité s'engage activement pour assurer un maximum de maintien d'autonomie décisionnelle en matière financière, en particulier de la facture sociale, en mains communales (donc ne pas placer les bourses communales - les bijoux boélands - dans les mains de l'Etat).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

11. Préavis

11.1. Préavis municipal N° 8/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 4'210'000.-- pour l'assainissement de la rue d'Entre-deux-Villes et la route de St-Maurice (Maladaire) ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et la remise à niveau de feux de signalisation

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Serge Overney
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anthony Abbott - Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	VERTS	Pierre Fontana
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

11.2. Préavis municipal N° 9/2020 - Réponse au postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux » et modification du statut du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Sophie Blank Barbezat
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Brigitte Fahrni Chiusano
	SOCIALISTE	Christiane Rithener - Philippe Neyroud
	UDC	Guillaume Jung
	VERTS	Roberto Carbonell
	PDC + Indépendants	Anne Lachat Baechler

12. Rapports

12.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »

Rapporteur : M. Yvan Kraehenbuehl

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. K. Egli se déclare d'emblée totalement opposé aux conclusions du rapport. Le texte de la motion est bien plus précis, il demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'un projet d'implantation pour pouvoir accueillir les nouveaux locaux de l'ASR. En clair, cela signifie que si nous acceptons ce rapport, nous sommes implicitement d'accord de céder ce terrain pour la construction d'un immeuble abritant une nouvelle caserne du Service de Défense Incendie et Secours, les services de Police Riviera, les services généraux, l'état-major de la protection civile, mais aussi des logements d'utilité publique, des structures telles qu'accueils extra-scolaires et infrastructures sportives. Rien que ça ! L'ECA et le Ministère public seraient également intéressés. Il peine à croire que sept personnes qui habitent notre commune puissent être à l'unanimité d'accord avec la construction d'un tel mastodonte à cet endroit. L'éventuel gain - absolument hypothétique - sur la vente ou la location du terrain ne permet quand même pas tout. Tout a un prix, mais certaines choses ne se négocient et ne se vendent pas. La Faraz est un poumon vert central de notre ville, cet endroit est réservé aux activités sportives et de loisirs. Pour faire taire d'éventuels mauvais esprits, il ne milite pas pour un 3^{ème} terrain de football. Une partie de la parcelle a déjà été cédée à la déchetterie. Où irait celle-ci en cas de construction éventuelle ? La population de notre ville est en augmentation, il est indispensable de conserver les zones vertes communales disponibles. On peut imaginer bien des aménagements à cet endroit. Pas besoin de les citer, les demandes de la population viendront d'elles-mêmes. Le 2^{ème} point concerne les accès et le nombre de mouvements de véhicules auquel il faudrait s'attendre. Ceux qui connaissent réellement ce quartier savent que nous sommes en plein quartier d'habitation, voire résidentiel. Analysons un peu les parcours pour les interventions : direction Vevey = carrefour Baumes/Perrausaz avec son giratoire, suivi du carrefour Alpes/Perrausaz également avec giratoire, ensuite Boulevard Arcangier, étroit avec une belle rangée d'arbres des deux côtés, sans parler de la descente scabreuse par l'avenue des Alpes. Direction Montreux = carrefour étroit Perrausaz/Béranges pour déboucher sur le carrefour dangereux et surchargé Pérouge/route de Chailly pour passer ensuite devant le CESSEV. Pour terminer, en cas d'intervention sur les hauts, Blonay ou St-Légier, départ par les Bulesse ou par Vassin, presque burlesque. Du pain béni pour les enfants qui adorent le bruit de sirènes, un peu moins pour les habitants des hauts de la commune. Imaginez un seul instant les aménagements nécessaires pour rendre ces axes compatibles avec une intervention d'urgence. Et une magnifique invitation aux automobilistes d'emprunter ce passage quand l'autoroute est bouchée. De plus, une partie du terrain convoité est en propriété privée. La partie communale est biscornue, avec des appendices sur trois côtés. Tous les projets d'implantation pour des installations sportives ont échoué sous le poids des oppositions. Actuellement, ce terrain est en zone d'intérêt public (zone 14) destinée aux sports et loisirs. Par conséquent, la construction serait à l'heure actuelle tout simplement illégale. Certains lui rétorqueront que l'affectation d'une parcelle peut être changée. Certes, mais il faudrait au préalable une mise à l'enquête et il a peine à croire que la population accepterait un tel changement avec un PGA fraîchement mis en place après 13 ans de négociations difficiles ; il y aurait certainement une avalanche d'oppositions. Il se dit désolé pour le travail effectué par la commission et pour l'enthousiasme de certains, mais les premières réflexions pour cette implantation lui semblent bien superficielles. Ce n'est pas parce qu'un terrain suffisamment grand au cœur de la région est vierge de constructions qu'il est automatiquement approprié à la mise en place d'une plateforme régionale pour la sécurité. Il ne peut donc qu'inviter le Conseil à rejeter le rapport et à refuser la motion.

M. G. Vernez n'a lui aussi pas du tout le sentiment que cette motion résulte d'une action bien ciblée et bien mise en pratique. Le « parc » de la Faraz a une valeur inestimable, irremplaçable. C'est un grand espace vert dans une ville qui est encore en expansion et aujourd'hui plus qu'hier, les espaces verts, même peu aménagés, sont largement appréciés par la population. A ses yeux, la Faraz a aussi une valeur historique. En 1980 environ, deux projets d'aménagement n'ont pas abouti. Il s'agissait d'aménager des terrains de tennis, puis de football. En 1994, une motion de M. D. Kraehenbuehl demandant un aménagement pour les familles est restée en suspens à ce jour. La déchetterie a été installée en 2007,

légalisée un peu dans l'urgence. Mai 2010, interpellation de Mme N. Freers Signer demandant de nombreux espaces de jeux et de détente pour nos concitoyens. La Municipalité y avait longuement répondu à l'époque. En 2012, refus d'aménager des jardins familiaux. Entre-temps, les jardins familiaux ont trouvé une issue. En bref, l'idée même de construire sur ce terrain n'a jamais été envisagée. La prise en considération de cette motion est donc à rejeter, parce que la Municipalité a répondu de manière précise à l'interpellateur, parce que la démarche suggérée par la commission apparaît compliquée, fastidieuse, démesurée. A ses yeux, le motionnaire camoufle la construction d'un centre ASR sous un flot de considérations diverses. Et enfin parce le motionnaire semble ignorer les bienfaits de cet espace vert de la Faraz, qui doit rester un lieu de détente pour nos concitoyens et nos concitoyennes.

M. Ch. Grobéty rappelle que cette motion demande une étude qui nous permettra de décider selon les avantages, inconvénients, risques et opportunités si oui ou non nous souhaitons accueillir l'ASR à La Tour-de-Peilz. Cette motion fait suite à celle de M. Alain Grangier intitulée « Valorisons nos parcelles communales ». Ce dernier avait lui aussi précisé qu'il ne voulait pas changer sa motion en postulat, car elle perdrait son effet contraignant. Avec cette motion, nous avons les mêmes avantages que ceux mentionnés dans la motion de M. A. Grangier, qui a été prise en considération. Ce projet est à son sens un bel acte politique, citoyen, respectueux de l'environnement, permettant un développement social vraiment favorable à notre commune. On lit dans la motion Grangier que si la Commune octroie un droit de superficie, cela a notamment pour avantage qu'elle reste propriétaire de son bien-fonds (durée maximum du droit de superficie : 99 ans), qu'elle rentabilise sa parcelle en encaissant régulièrement les revenus du droit de superficie. Sans engagement de sa part, cela pourrait rapporter fr. 1'400'000.--/an (sur un total d'impôts d'environ 40 millions). La Commune valorise sa parcelle en mettant à disposition des logements à loyers abordables à disposition des intervenants, elle réalise un projet sans investissement, donc sans s'endetter. Les commissaires ont fini par recevoir le rapport qu'ils avaient demandé. Il s'agit d'une étude assez précise. Ce rapport existe déjà, chacun pourra se déterminer en fonction de cette analyse SWOT. Nous déciderons alors tous ensemble de ce que l'on veut faire de ce terrain, mais donnons-nous cette chance de pouvoir analyser les choses. N'arrêtons pas maintenant.

M. J. Espinosa remarque qu'on parle de poumon vert à disposition des citoyens. En réalité, à part les chiens, il ne voit jamais personne d'autre depuis 50 ans qu'il habite dans le secteur. Il y a eu plusieurs projets, mais qu'est-ce qu'on veut faire de ce terrain ? Ce terrain ne serait pas vendu, il resterait propriété de la commune. A Nyon, la police communale va construire une nouvelle structure avec la police cantonale. On prône ce genre d'association parce que cela revient meilleur marché. Comme mentionné, un dossier existe déjà. Il ne s'agit pas aujourd'hui de dire oui ou non l'ASR s'installe à La Tour-de-Peilz. C'est une étude, une proposition, une négociation avec notre commune pour savoir si c'est possible. Une fois qu'une étude plus approfondie aura été lancée, le projet reviendra devant le Conseil, qui pourra alors se prononcer. La question la plus importante est de savoir ce que l'on veut faire de ce terrain. Cela fait 50 ans qu'il n'a pas évolué, va-t-on le laisser ainsi encore 50 ans ?

M. G. Chervet croit avoir compris qu'en fait la motion demande un rapport qui existe déjà. Prendre une décision avant de commencer à étudier ce que l'on veut faire le laisse perplexe. Il a de sérieux doutes quant au fait que cela ne coûtera pas un franc à la Commune. Il se rappelle d'un certain hôpital (feu Sully) qui a coûté 14 millions en frais d'études pour arriver avec une décision du Grand Conseil d'absorber cette perte nette parce que le projet n'avait pas été accepté par la population boélande. Avant de demander à la Municipalité de faire une étude supplémentaire, avant de laisser croire à l'ASR qu'il y a une possibilité à La Tour-de-Peilz, il serait donc bon de se poser la question de ce que pensent les citoyens de notre commune par rapport à ce projet centralisé de service du feu, ambulances, police, tribunal à la Faraz, tout en négligeant finalement les autres possibilités qu'il y aurait sur ce terrain.

Mme A. Lachat Baechler demande le vote à bulletin secret sur cet objet.

M. Ch. Grobéty rappelle qu'avant cette motion, il avait déposé une interpellation. On ne parlait pas du bon terrain, des propositions avaient été faites pour discuter avec la Municipalité. Le rapport dont il est question était considéré comme confidentiel. Avant la commission, il a écrit à l'ASR, qui lui a répondu que c'était la Municipalité qui devait le transmettre. Lors de la séance, la Municipalité a dit que c'était l'ASR qui devait prendre la décision. Ce rapport, qui n'a en fait rien de confidentiel, est aujourd'hui à la disposition de tous. Il n'est pas question d'un immense bloc, mais d'un bâtiment sur deux étages. On continue donc de faire ce qu'on essaie depuis 2012, à savoir de tenter de valoriser ce terrain. Si le Conseil dit non aujourd'hui, on ne saura jamais ce qui pourrait nous être proposé.

Mme T. Aminian, municipale, prend la parole en tant que représentante de la Municipalité au sein du Comité de direction de l'ASR, pour apporter des informations sur le projet d'implantation de la « Maison de la sécurité publique Riviera ». Les différentes possibilités offertes sur les territoires de Montreux, St-Légier-La Chiésaz et La Tour-de-Peilz seront analysées sur la base des exigences légales sur l'aménagement du territoire. Un mandat a été attribué à un bureau urbaniste spécialiste de la LAT afin d'évoquer les possibilités d'implantation sur la Riviera (implantation multisites ou implantation sur l'une ou l'autre des parcelles des trois communes citées). La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) sera représentée par le responsable de la division Aménagement communal. Une première séance est prévue le 2 juillet avec des représentants des trois communes concernées, ainsi que l'ingénieur mandataire et le représentant de la DGTL. Cette séance devrait permettre de résumer et de « mieux cadrer » les aspects légaux qui sont contraignants pour ce projet, notamment en regard de la LAT, des PGA communaux, du Plan directeur régional et du Plan directeur cantonal. La direction de l'ASR a donc décidé d'avancer dans ce projet en lançant une consultation et une étude plus poussées et mieux élaborées que les premières intentions de l'ASR en ce qui concerne l'implantation d'une « Maison de la sécurité publique Riviera ». Demander à la Municipalité d'investir dans une étude qui est déjà programmée par l'ASR n'a donc pas de sens. C'est gaspiller les deniers publics et ne pas gaspiller l'argent de nos contribuables est de notre responsabilité. Dès lors, elle invite le Conseil à refuser les conclusions du rapport, à savoir la prise en considération de la motion de M. Ch. Grobéty.

M. le Syndic se dit très flatté d'avoir été cité à trois reprises pour une motion qu'il a déposée il y a une dizaine d'années. On arrive à un sophisme très intéressant. Il est vrai qu'il a parlé de la mise en valeur des parcelles communales, mais cela concernait la parcelle qui se trouve à proximité du cimetière, sur l'avenue Perrausaz. Cela a pris du temps parce que nous devons avoir le PGA, qui nous permettait d'avoir ce terrain en forte densité et non pas en zone d'utilité publique. La Commune a ensuite très bien manœuvré en rachetant une parcelle et un petit bâtiment, ce qui permet d'avoir maintenant, après avoir conclu un contrat de 90 avec la Coopérative des Jardins de la Paix, un projet qui est passé à l'enquête publique avec une seule opposition émanant de Pro Vélo, opposition qui a aujourd'hui été levée. La construction va donc pouvoir démarrer. Il y aura trente appartements avec des loyers dignes d'une coopérative d'habitation. Il partage tout à fait le point de vue de M. J. Espinosa, mais il faut changer une lettre. Il ne s'agit pas de savoir ce qu'on *veut* faire avec ce terrain, mais ce qu'on *peut* faire. C'est là toute la différence. Le Conseil communal est le législatif, la Municipalité l'exécutif. La Municipalité applique toute décision prise par le Conseil communal, mais dans le respect des bases légales. Dans le cas présent, la base légale, c'est le PGA. A son art. 90, qui concerne les secteurs 9, 13 et 14 (14 étant la Faraz), ce plan général d'affectation stipule que ces secteurs sont destinés aux constructions et aménagements de sport et loisirs. Le 2^{ème} paragraphe, qui ne concerne que le secteur 14, dit que sont également autorisées les constructions, installations et aménagements en lien avec la déchetterie. Aujourd'hui, quelle que soit la décision du Conseil communal, la Municipalité ne peut pas bafouer cette base légale. Si le Conseil veut vraiment aller de l'avant avec ce centre de l'ASR, la première des choses à faire, c'est

une motion qui demanderait une révision du PGA, concernant le paragraphe 2 de l'art. 90, afin d'ajouter, après la déchetterie, les mots « et avec l'Association Sécurité Riviera ». Sans cette modification, il ne sert à rien d'avoir une quelconque discussion sur ce sujet, raison pour laquelle en aucun cas la Municipalité ne peut adhérer aux conclusions du rapport de la commission.

M. Ch. Grobéty a lui aussi repris l'art. 90 du PGA. En page 3, il est précisé, sous point e) : concilier nature, loisirs et sécurité pour ce terrain. En page 13, le point concernant la Faraz précise que c'est proche des infrastructures sportives de Bel-Air et de Gérénaz ainsi que d'autres équipements publics au chemin de Béranges (pompiers, voirie, etc.). Dès lors, étudions la chose, ne disons pas aujourd'hui qu'il faut tout arrêter parce qu'on a l'impression qu'on ne peut rien faire sur ce terrain. A son avis, il est possible de faire quelque chose.

M. E. Dumusque résume la situation. On a une motion, qui demande d'avoir une visibilité sur un rapport, ce rapport est déjà partiellement écrit et un rapport complémentaire est en cours d'élaboration par l'ASR. Si on accepte les conclusions du rapport, on a donc un droit de regard sur ce rapport, qui était soi-disant confidentiel, mais qui ne l'est plus. On aura au moins, en tant que Conseil communal, le droit de décider de l'avenir de ce terrain. C'est la raison pour laquelle il faut poursuivre et donc accepter ce rapport.

M. J. Espinosa revient sur les informations données par la Municipalité. Il y a quelque chose qu'il ne comprend pas. Le comité de direction est composé de municipaux. Ils ont réalisé une étude, qu'on aurait dû recevoir mais qu'on n'a pas reçue, et il y a le PGA. Cela veut dire que l'ASR propose quelque chose qui n'est pas dans les règles. L'ASR n'a-t-elle pas vu cet article 90 avant de faire cette étude ?

Mme T. Aminian rappelle que l'ASR a effectué une première étude, dont les résultats ont été présentés à l'ensemble des municipalités. Il s'est avéré qu'il y avait un certain nombre de difficultés. Aujourd'hui, le Comité de direction a fait appel à un bureau d'ingénieurs spécialiste de la loi sur l'aménagement du territoire et au département de l'aménagement du territoire pour voir ce qu'il est possible de faire, en premier lieu s'il faut faire cette maison de la sécurité sur un seul ou sur plusieurs sites. Il y a d'autres terrains, d'autres communes qui pourraient aussi être intéressées, mais il faut faire des études plus poussées. Qu'est-ce qu'on veut encore lancer comme étude en tant que commune de La Tour-de-Peilz ? De plus, la motion demande que l'ASR finance l'étude que devrait faire La Tour-de-Peilz. Ce n'est pas correct ; on ne peut pas faire des études et demander à d'autres de les payer.

Mme E. Leimgruber propose, puisque les choses paraissent tellement confuses et si le règlement le permet, de suspendre la discussion et de la reprendre lorsque nous aurons reçu le rapport sur l'étude qui va démarrer le 2 juillet. Si cette expertise dure deux ans, évidemment qu'il faut dire non ce soir, mais si Mme T. Aminian peut nous dire que le Conseil pourrait avoir la réponse à cette étude en octobre, alors le Conseil pourrait suspendre sa décision.

M. G. Vernez estime que, même si les dernières interventions peuvent amener un peu de confusion, les documents écrits sont clairs. Un sophisme, est-ce bien un raisonnement juste sur une base fautive ? (*M. le Syndic confirme*) Est-ce qu'un vote à bulletin secret est indispensable ? Il ne s'agit pas de voter pour ou contre une personne, mais d'une idée à soutenir ou à rejeter. Il se dit dans tous les cas totalement opposé à un renvoi de ce dossier à une prochaine séance.

M. P. Wenger a eu le malheur de siéger dans cette commission, la pire à laquelle il a participé depuis 2002. Il n'a appris qu'une seule chose, c'est que M. Ch. Grobéty fait preuve d'une ténacité absolument extraordinaire. S'il défend tous les sujets qu'il aborde de cette manière-là, il sera difficile de le faire changer d'avis. Cette commission a été inondée d'un fatras d'informations qui n'avaient que peu d'intérêt avec le sujet ou le titre de la motion. La commission a clairement dit qu'elle ne pouvait pas réellement penser que la Municipalité puisse se prononcer alors qu'il n'y a aucun chiffre. Mais comment

l'ASR peut-elle chiffrer quoi que ce soit si elle n'a pas de terrain ? La première chose, c'est le terrain et ensuite on peut voir ce qu'on fait dessus. Les commissaires ont reçu par la suite un document de l'ASR qui montre deux ou trois toits végétalisés, mais aucun chiffre. Si cette commission a voté à l'unanimité, c'est finalement pour que le PGA soit reprecisé, parce qu'en l'occurrence ce n'est toujours pas légal.

M. Ch. Grobéty constate que tout ce dossier est parti d'une incompréhension. De son interpellation, il a fait une motion très précise et il s'agit aujourd'hui de décider si on veut voir si cette opération est intéressante pour La Tour-de-Peilz ou pas. On nous dit que l'ASR a créé un groupe de travail, mais M. F. Pilloud, qu'il a pourtant eu au téléphone tout récemment, ne lui a pas parlé d'une autre étude. C'est toujours le même projet, le même rapport qu'on a enfin reçu, et c'est là-dessus que nous devons nous prononcer. Que va-t-on faire de ce terrain, est-ce qu'on veut l'ASR chez nous ?

M. K. Egli estime que la question ce soir est très simple. Est-ce que nous voulons garder la mainmise communale sur ce terrain ou voulons-nous le céder à l'ASR, quelle que soit la forme (vente ou cession) pour y construire un mastodonte ? N'oublions pas tout ce qu'on nous promet de mettre dedans et quelle est l'importance du bâtiment actuel à Clarens. Vouloir minimiser les choses est presque malhonnête. C'est un gros truc qu'il faut construire, il n'y aura plus aucune place libre et on n'aura plus jamais ce terrain vert à La Tour-de-Peilz. Il demande donc encore une fois de rejeter cette motion.

Mme T. Aminian se dit très étonnée de la remarque de M. Ch. Grobéty qui sous-entend - elle espère que ce n'est pas le cas - qu'elle ment. Elle vient de dire que les trois communes concernées ont été invitées à envoyer des représentants à une séance qui aura lieu le 2 juillet pour discuter de ces différentes possibilités. Tout est reparti pour une étude plus fine. Et M. F. Pilloud, directeur de l'ASR, n'avait effectivement pas à informer le motionnaire de cette séance.

M. le Président clôt la discussion. Il demande à Mme E. Leimgruber si elle soutient toujours sa demande de report de la discussion, conformément à l'art. 117 du règlement du Conseil communal.

Mme E. Leimgruber estime que, puisqu'il est possible de suspendre la discussion pour une, voire deux séances, à la 3^{ème} séance - soit à la fin de l'année - on aurait beaucoup plus d'informations de la part de Mme T. Aminian. Elle-même membre de l'ASR, elle comprend que celle-ci ait envie de travailler sereinement, sans que le Conseil prenne ce soir une décision peut-être trop émotionnelle sur le moment.

Au vote, le renvoi de la votation à la prochaine séance n'est pas soutenu réglementairement (trois voix pour). La demande de vote à bulletin secret est, quant à elle, soutenue réglementairement.

M. Y. Kraehenbuehl donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Ch. Grobéty, scrutateur suppléant, ne pouvant dépouiller un scrutin qui le concerne, M. le Président le prie de prendre place dans la salle.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins</u> <u>délivrés</u>	<u>Bulletins</u> <u>retrés</u>	<u>Bulletins</u> <u>nuls</u>	<u>Bulletins</u> <u>valables</u>	<u>Majorité</u> <u>absolue</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>Bulletins</u> <u>blancs</u>
60	60	0	60	31	15	41	4

Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) - « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,

- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération de la motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) - « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz » et de considérer celle-ci comme réglée.

12.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2020 - Réponse au postulat de M. Philippe Eugster (PLR) « Pour la sécurisation et la valorisation du chemin de la Paisible » ainsi qu'à l'interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) « Sécurisation du chemin de la Paisible »

Rapporteur : M. Gilbert Vernez

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. La discussion est close.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 1/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 1/2020 répond au postulat de M. Philippe Eugster « Pour la sécurisation et la valorisation du chemin de la Paisible » ainsi qu'à l'interpellation de M. Marc Wüthrich « Sécurisation du chemin de la Paisible » et de considérer ces objets comme réglés.

M. le Syndic remercie le Conseil de sa confiance. Le matériel nécessaire sera commandé dès demain pour que cette zone 30km/h soit mise en place le plus rapidement possible.

12.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2020 - Plan d'affectation « Le Petit Sully »

Rapporteur : M. Guillaume Jung

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. La discussion est close.

M. le Président précise que les personnes qui acceptent les conclusions du rapport de la commission refusent en fait les conclusions du préavis municipal.

Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (cinq avis contraires et six abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 2/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser le préavis municipal N° 2/2020 - Plan d'affectation « Le Petit Sully ».

12.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 460'000.-- pour l'assainissement de l'avenue des Mousquetaires et le remplacement des équipements d'éclairage public

Rapport lu par M. Cédric Urech

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. La discussion est close.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 460'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long de l'avenue des Mousquetaires, sur le tronçon compris à l'intérieur du domaine public N° 1026 ;
2. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 258'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.059.00 « Travaux - route et éclairage public av. des Mousquetaires » pour la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public et la défense incendie ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
4. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 202'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.059.00 « Travaux - Route et éclairage public av. des Mousquetaires » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de l'avenue des Mousquetaires ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 7'447'468.48 ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.--.

M. le Syndic, au nom de la Municipalité et du service Urbanisme et Travaux publics, remercie encore une fois le Conseil pour sa confiance.

12.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2020 - Gestion et comptes 2019 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. Jacques Vallotton

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. La discussion est close.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 4/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera.

12.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2020 - Gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. La discussion est close.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

13. **Communications municipales**

13.1. Communication municipale N° 7/2020 - Travaux de réaménagement des plantages et réponse au postulat de M. Christian Anglada (Les Verts) « Développer des jardins partagés » - Décompte final

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. J.-P. Schwab, municipal, rappelle qu'il s'était engagé, en fin d'année dernière, à faire un point de situation concernant les VMCV. Après une période quelque peu mouvementée, le Conseil d'administration des VMCV a nommé Mme Angela Schlegel en qualité de Directrice Générale. Dès son entrée en fonction, Mme A. Schlegel s'est activée afin de réorganiser l'ensemble de la direction de l'entreprise. Entre septembre 2018 et fin 2019, une nouvelle direction a été mise en place, avec des personnes compétentes et formées dans leurs domaines respectifs d'activité. Cette réorganisation a permis aux VMCV de faire face aux nombreux défis qui se sont présentés.

L'organisation de l'entreprise devait être professionnalisée ; elle l'a été tout au long de l'année 2019 et continue de l'être. Les mesures de réorganisation indispensables ont été prises et mises en place, telles que la restructuration du département des finances, l'amélioration de la communication avec les commanditaires et les partenaires, l'amélioration de la gestion du département Exploitation et formalisation de nombreux processus, y compris l'amélioration du contrôle interne, le SCI. Un autre élément important résultant de cette nouvelle organisation et de l'engagement de l'ensemble de la direction est l'amélioration significative de la productivité du personnel roulant, qui permettra dès 2021 d'optimiser les effectifs pour une offre de transport identique.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements extraordinaires, auxquels les VMCV et sa nouvelle direction ont fait face avec succès. Citons par exemple :

- La Fête de Vignerons a nécessité beaucoup d'engagement et de flexibilité de la part de tout le personnel, ce qui a permis aux VMCV d'accroître leur visibilité et d'améliorer leur image.
- L'acquisition et surtout la mise en service des nouveaux trolleybus Van Hool ont occasionné quelques sueurs froides. Néanmoins, la réactivité de la direction a permis de gérer au mieux les retards de livraison du fournisseur et également de régler la reconnaissance, par ce dernier, des pénalités de retard que les VMCV recevront en 2020.
- Le concert d'Elton John fut également un moment fort de l'année des VMCV (capacité doublée).
- Le prolongement de la ligne 201 jusqu'à Rennaz n'a pas été simple étant donné le retard de l'ouverture de l'hôpital et la problématique des coûts liés à la fréquence voulue par le Canton de Vaud. L'engagement de chacun a permis de trouver une solution tant avec le Canton qu'avec l'OFT pour minimiser l'impact financier sur les communes.
- Les audits réalisés en 2017 et 2018 par l'OFT et des auditeurs externes ont donné lieu à des mesures correctives et des recommandations. Elles ont toutes été réalisées à ce jour.

Le cumul de ces éléments et la bonne gestion des affaires courantes ont permis aux VMCV de clôturer l'exercice 2019 avec un résultat nettement plus favorable que le budget planifié. Dès lors, les acomptes versés pour la couverture du déficit par les communes commanditaires sont supérieurs au déficit réel et ces dernières bénéficieront d'un remboursement de la part des VMCV.

Après cette année de renouveau et de succès, l'année 2020 a débuté avec beaucoup d'incertitudes. Néanmoins la nouvelle direction a déjà démontré sa capacité à gérer les situations de crise en agissant de manière exemplaire dans la gestion de la crise du Covid-19. Elle a également déjà débuté les négociations de la nouvelle CCT en parfaite collaboration avec les partenaires sociaux.

L'effet le plus positif de tous les éléments mentionnés ci-dessus consiste en l'amélioration de l'image des VMCV, ainsi que son gain de crédibilité auprès des commanditaires, du Canton de Vaud, de la DGMR, de l'OFT et du personnel.

Il ne souhaite pas terminer sans relever la très forte implication du Conseil d'administration, sans laquelle la mise en place de cette nouvelle organisation n'aurait pas été possible. Il a notamment créé trois commissions, focalisées sur la stratégie, les finances et les ressources humaines. Il pourra exercer son rôle stratégique et de haute surveillance de manière plus sereine et avec confiance.

Il reste bien évidemment à disposition pour tout renseignement.

14. Propositions individuelles et divers

M. J. Espinosa indique que le 2 juin enfin, la commission de gestion a tenu sa séance autour du Musée Suisse du jeu. Puis elle s'est réunie le 16 juin pour établir son rapport final, qui a ensuite été envoyé à tous les commissaires pour correction. Le rapport a été transmis au Greffe municipal la semaine dernière, raison pour laquelle il n'a pas pu être mis à l'ordre du jour ce soir. Le but était toutefois de terminer ce rapport avant la fin de l'année politique ; la discussion et le vote auront lieu en septembre.

M. le Président prend la parole au terme son mandat :

« Comme on dit souvent : toute bonne chose a une fin. Voilà une année très exactement que j'ai été élu à la présidence du Conseil. C'était un grand honneur pour moi d'avoir pu représenter notre commune en tant que 1er citoyen, d'aller à la rencontre des Boélandes et Boélands engagés dans des sociétés qui contribuent toutes à faire vivre cette commune qui nous est chère. A la tête du Conseil, j'avais l'ambition de mettre en route des chantiers pouvant donner envie à d'autres de s'engager dans la vie politique communale. Mais malheureusement vouloir n'est pas pouvoir. Je regrette de n'avoir pas pu marquer de mon empreinte mon passage comme président du Conseil. Le coronavirus a imposé sa loi. De plus, les jours passent tellement vite qu'une année de présidence, cela passe tellement vite qu'à peine on commence à se familiariser avec la fonction qu'il faut penser à passer la main à son successeur.

Je tiens à remercier chacune et chacun pour leur amabilité. Vous avez prouvé qu'il est possible de travailler dans un esprit constructif qui va au-delà des clivages politiques : c'est ce que je vais retenir de cette année de présidence. Je fais mienne la devise haïtienne « L'union fait la force ». C'est en nous unissant autour de ce même objectif - le bien-être des Boélandes et des Boélands - que nous parviendrons à faire de notre cité une commune où il fait bon de vivre. Vous avez aussi fait montre de tolérance et donné l'exemple que notre Conseil communal est un conseil à nul autre pareil. Ce qui pourrait faire un cas d'école dans d'autres conseils environnants. Merci pour cette ouverture d'esprit teintée de respect mutuel.

Mes remerciements, je les dois en premier lieu à ma famille politique, le PDC+ Indépendants, pour m'avoir fait confiance et m'avoir permis de vivre cette expérience, inoubliable pour moi. A tous les membres du Conseil, à nos Municipaux et au personnel communal, avec qui j'entretiens de très bonnes relations, j'adresse mes remerciements. Un grand merci au secrétaire municipal, M. P.-A. Dupertuis, qui m'a été d'un grand soutien pendant cette période de crise sanitaire. Il aura la gentillesse de transmettre mon clin d'œil au greffe et à son personnel administratif pour leur accueil, toujours très chaleureux. La bonne collaboration avec le greffe, aussi bien qu'avec son personnel, est une source de satisfaction qui m'a incité à donner le meilleur de moi-même tout au long de cette année de présidence. J'espère qu'il en sera toujours ainsi.

Je remercie tous les membres du Bureau, avec qui ce fut un plaisir de collaborer tout au long de l'année. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur eux pour les différentes votations et élections. Ils ont assumé leur tâche avec sérénité et efficacité, et cela dans une ambiance des plus agréables. Je ne peux m'empêcher de remercier d'une façon toute particulière trois personnes qui ont beaucoup contribué à la réussite de mon année de présidence. Je voulais citer mon prédécesseur Sandra Glardon, qui m'avait bien préparé pour relever le défi. J'espère ne l'avoir pas trop déçue. Un très grand merci à Ricardo, employé de bureau comme il aime à le préciser, pour sa disponibilité et son amabilité. J'ai beaucoup apprécié de collaborer avec lui cette année et je dois vous dire qu'il est un pion important dans la stratégie du président. Et que dire de notre secrétaire du Conseil, Mme Carole Dind ? Comment la décrire ? Une personne qui travaille dans l'ombre, mais qui apporte un éclairage appréciable au président par sa connaissance du règlement du Conseil et de la loi sur les communes. Une conseillère rare par ses compétences en la matière que tous mes prédécesseurs ont pu mesurer et apprécier. Ce qui est un soutien non négligeable pour le président au moment pour lui de prendre des décisions. Grand Merci pour tout à toi, Carole.

Et pour conclure, je tiens à remercier mon épouse Lorvelie, présente dans la tribune, et mes enfants (pris par leurs obligations) pour leur soutien indéfectible et leur patience.

En résumé, j'ai eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction que je quitte pour reprendre ma place au sein de mon groupe à la rentrée.

Que vive notre belle cité boélande ! »

M. le Syndic remercie le Président de ses chaleureux propos, dont personne n'est étonné. La Municipalité peut encore remercier tout le monde, y compris le Conseil communal, car même parfois lorsque la Municipalité « perd », les discussions ont toujours été cordiales, respectueuses. Deux mots suffisent à décrire la collaboration entre le Conseil et la Municipalité : écoute et courtoisie. Une seule fausse note ce soir : c'est la première fois qu'on doit fêter un président avec 3 dl d'eau minérale. Mais c'est comme ça ! *(Il lui remet le traditionnel cadeau de fin de présidence)*

M. le Président tient encore à remercier David Bucher et Annelise Ruchti, qui ont œuvré à la réussite de cette séance. Il rappelle les consignes à suivre pour la sortie des conseillers - sous la responsabilité des présidents de groupes - en veillant à ce que celle-ci se déroule de manière disciplinée et dans le respect des distances.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h35 en souhaitant à toutes et tous un bel été.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

J.-W. Fils-Aimé

C. Dind